



Les orientations de gestion

Nées de la concertation, **sept orientations** constituent le cadre dans lequel l'action du Parc naturel marin de Mayotte se déploie :

- faire de Mayotte un **pôle d'excellence** en matière de connaissance et de suivi des écosystèmes marins tropicaux et de la mangrove ;
- obtenir une **bonne qualité de l'eau** dans le lagon, notamment par une gestion appropriée des mangroves et en participant à la mobilisation des acteurs pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de Mayotte ;
- développer **une activité de pêche professionnelle hors du lagon**, écologiquement exemplaire et pourvoyeuse d'emplois et de produits de la mer pour Mayotte ;
- développer les **filières aquacoles respectueuses de l'environnement**, en particulier celles qui bénéficient directement aux populations locales ;
- **faire découvrir le milieu marin et sa biodiversité** grâce à l'organisation des activités de loisirs et la professionnalisation des acteurs du tourisme ;
- **pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels** dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon ;
- **protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel**, de la mangrove aux espaces océaniques, notamment par la formation et la sensibilisation du plus grand nombre.



Contact et renseignements :

Parc naturel marin de Mayotte
14 Lot Darine Montjoly
Iloni - 97660 Dembeni
Tél. 02 69 60 73 65
Fax 02 69 60 73 66
parcmarin.mayotte@afbiodiversite.fr

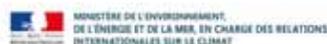
www.parc-marin-mayotte.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Parc naturel marin de Mayotte fait partie de l'Agence française pour la biodiversité.

Credits : Pierre Riboulon / Mayotte Découverte, Julien Wickel / Lagonia, Marc Allaria / www.photo-sous-marine.com, Nicolas Henty / © CAPAM, Illustrations : Luvi Ogilvy, Février 2017

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement



Des richesses naturelles,
des activités durables



Le Parc naturel marin de Mayotte

Protéger et développer durablement

Créé en 2010, le Parc naturel marin de Mayotte est le premier en outre-mer. Situé dans le canal du Mozambique, mondialement reconnu comme un haut lieu de la biodiversité, le Parc vise à concilier la préservation du patrimoine naturel marin et le développement durable des activités liées à la mer.

Les richesses de Mayotte

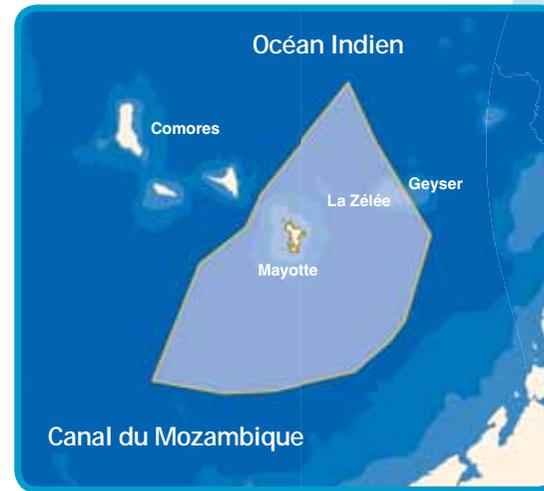
Le patrimoine naturel marin de Mayotte présente un attrait majeur et une richesse exceptionnelle :

- 1 500 km² de lagon avec le banc de l'Iris ;
- 195 km de récifs frangeants sur 210 km de côte ;
- une barrière récifale de 140 km avec une douzaine de passes ;
- plus de 300 espèces de coraux ;
- plus de 700 espèces de poissons ;
- 5 espèces de tortues marines dont 2 présentes toute l'année (tortue verte et tortue imbriquée) et de nombreux sites de ponte ;
- 25 espèces de mammifères marins (1/4 de la biodiversité mondiale) ;
- environ 7 km² de mangroves et d'herbiers.

Des activités croissantes

- 750 pirogues, 480 barques, 5 palangriers, 20 thoniers sennieurs ;
- 60 000 sorties de pêche à pied et 2 550 sorties de pêche au djarifa par an ;
- 36 000 plongées annuelles, 34 650 personnes sorties avec un opérateur de découverte chaque année, 4 prestataires de pêche au gros.

Le périmètre du Parc naturel marin de Mayotte couvre toute la zone exclusive économique de Mayotte. Cela permet de préserver l'éventail des écosystèmes présents de la côte vers le large : herbiers, mangroves, récifs coralliens, bancs, grands fonds...



68 381 km²

Exemples d'actions du Parc

- Mise en place de réseaux de connaissance et de suivi : qualité de l'eau, santé des récifs coralliens, suivi des pêches...
- Animation du réseau d'observateurs des espèces marines, *Tsiŏno*.
- Pose et entretien de mouillages écologiques
- Contrôles de police des pêches et de l'environnement, notamment dans la réserve de la passe en S.
- Création de zones de fermeture temporaire pour une pêche durable du poulpe, en lien avec les villageois.
- Éducation à l'environnement marin dans le milieu scolaire et sensibilisation du grand public (appels à projet *Les p'tits foundis du lagon*) et sensibilisation du grand public (production audiovisuelles, événements...).



La gouvernance du Parc : un parlement local de la mer

Le Parc est géré directement par les acteurs du milieu marin, qui forment un conseil de gestion :



Le conseil de gestion a élaboré le plan de gestion, feuille de route du Parc pour 15 ans. Il peut proposer des réglementations et émettre des avis sur tout projet ayant des impacts sur le milieu marin. Si ces impacts sont importants, le conseil de gestion émet un «avis conforme» qui doit obligatoirement être suivi.